



Montpellier, le 5 juin 2018

Direction générale  
des services

DGA Aménagement du Territoire

Pôle des Solidarités Territoriales  
Direction de l'Assistance Technique aux Collectivités  
Service Hydrogéologie

## COMITE DE PILOTAGE DES RESEaux DE SUIVI DES EAUX SOUTERRAINES

- - -

Compte-rendu de la réunion

du 15 mai 2018

La liste des membres ne peut pas être diffusée en ligne pour des raisons de légalité. Elle peut être adressée sur demande individuelle par email à [nlienart@herault.fr](mailto:nlienart@herault.fr).

### Introduction du comité de pilotage

Discours introductif de M. Christophe Morgo, Vice-président du Conseil départemental et délégué à l'environnement.

L'alimentation en eau potable de l'Hérault est assurée à 92 % par les eaux souterraines (100 millions de m3), le suivi de la qualité et de la quantité des eaux est donc primordial.

Les réseaux de suivi ont été créés en 2001 pour la qualité et en 2003 pour la quantité.

Les données recueillies sont stockées au sein de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL) et dans la base de données nationale ADES.

Les données présentent un intérêt majeur pour l'aménagement actuel et futur du Département afin de satisfaire les besoins en eau pour tous les usages.

### Réseau de suivi de la qualité

M. Liénart présente le descriptif et le fonctionnement du réseau qualité (voir le diaporama joint CD34). Il indique qu'il n'y a pas eu de COPIL en 2016 ni 2017. Le COPIL de mai 2018 vise donc à présenter les résultats des années 2015 et 2016.

Il indique qu'un second comité se tiendra en octobre 2018 pour présenter les résultats de l'année 2017.

Mme Lamotte du BRGM présente les modalités de suivi des stations de mesure et d'interprétation des résultats des analyses (voir le diaporama joint BRGM).

Elle présente ensuite les données sur les pesticides du réseau de base, du réseau complémentaire RC2 (Alluvions de l'Hérault) suivi en 2015 et du réseau complémentaire RC3 (karst) suivi en 2016. Les résultats du réseau dit « Grenelle » sont fournis sur la période 2012-2016.

Les résultats du réseau de l'Agence de l'Eau sont exposés afin de comparer les tendances et les similitudes sur les principales constatations de dépassements.

Mme Lamotte indique également les résultats concernant les autres familles de molécules : physico-chimie, micropolluants, substances émergentes.

Elle conclue en précisant que :

- 61 campagnes ont été menées sur la période 2001 à 2016
- Pour l'ensemble des réseaux, les produits de dégradation correspondent à + de 50% des quantifications et entre 90% et 100% des dépassements des limites de qualité
- Augmentation des molécules mères (simazine) pour Réseau Grenelle et le RC3
- Quantification importante des organoétains sur RB et RC3

Une étude est actuellement en cours pour valoriser l'ensemble des données acquises depuis 2001. Les résultats seront présentés lors du prochain COPIL.

Echanges avec la salle sur les résultats présentés.

M. Liénart indique que les modalités de poursuite du réseau de suivi de la qualité doivent être revues en 2018 pour tenir compte des éléments suivants :

- Arrêt subvention par l'agence de l'eau
- Evolution des stations de suivi depuis la création du réseau (arrêt, nouveaux points...) => il est nécessaire de dresser un bilan sur la pertinence des points suivis et de l'adapter au contexte actuel (pertinence technique, coût,...)
- Réponse aux attentes du territoires : certaines structures sont en demande pour la prise en charge de suivis sur des stations dans le cadre de projets ou d'actions (indicateurs pour les AAC de la reconquête d'un meilleur état pour valoriser les actions du monde agricole, amélioration des connaissances sur des secteurs présentant un potentiel de ressource pour l'AEP future, ...). Le recours au réseau départemental permet également aux structures de ne pas avoir à gérer un marché avec un laboratoire, de disposer de données déjà prétraitées (rapports issus de l'outil interne NAPPE34), d'assurer la bancarisation des données sur la base nationale ADES et de pouvoir comparer les résultats aux stations présentant un contexte identique.

Le service Hydrogéologie va adresser durant l'été un questionnaire aux membres du comité pour identifier les besoins. Le document précisera l'ordre de grandeur du coût d'une analyse en fonction du type de famille de molécules recherchées.

Les structures sont invitées à faire part au plus tôt de leurs besoins. Le service souhaiterait effectuer un retour sur les besoins dans le cadre du prochain COPIL d'octobre 2018.

### Réseau de suivi piézométrique

M. Liénart présente le descriptif et le fonctionnement du réseau piézométrique (voir le diaporama joint CD34). Il indique que ce réseau n'était pas intégré à l'origine dans le COPIL « eaux souterraines » mais que l'approche quantitative méritant le même intérêt, il a été décidé de traiter les 2 approches.

Le réseau se décompose en deux types de suivi :

- Le suivi stratégique (29 points) – vision territoire / carte mensuelle de l'état des nappes
- Le suivi opérationnel (32 points) - suivi d'une problématique locale (connaissance, sécheresse)

Certaines stations sont télétransmises et d'autres nécessitent le déplacement d'un agent sur le terrain.

Les données validées sont bancarisées dans la base de l'Observatoire Départemental Climatologie Eau Environnement Littoral (ODCEEL) et dans la base de données nationale ADES.

Elles sont utilisées pour produire une carte mensuelle de l'état des ressources, disponible sur le portail web de l'ODCEEL <http://odee.herault.fr> dans la rubrique « eaux souterraines ». Il est également possible de demander, auprès de M. Liénart, à recevoir un email d'information dès que la carte est en ligne.

M. Liénart indique que depuis peu de temps, les données sont également disponibles sur le site web dans la rubrique « Réseau piézométrique ». Le Conseil départemental a développé une application « webnapp » pour permettre la visualisation des données piézométriques.

Actuellement, les données sont actualisées deux fois par semaine. Un travail est en cours pour envisager un rafraichissement quotidien des données.

Une étude est également en cours pour permettre une bancarisation quotidienne sur la base nationale ADES afin de répondre aux attentes de l'Agence de l'Eau.

M. Ruas, technicien du service, indique que toutes les stations de mesure doivent faire l'objet d'un changement de centrale et de modem afin de déployer la technologie 3G (fin du mode de transmission 2G).

M. Liénart conclue en indiquant la nécessité de suivre la piézométrie sur les ressources captées afin de mieux connaître le fonctionnement des aquifères, de mesurer l'impact des prélèvements et des recharges, et enfin de pouvoir anticiper, le cas échéant, les risques de pénuries (sécheresse, surexploitation...).

Il précise que le département peut proposer la mise en place d'équipements et assurer le suivi, le contrôle, la bancarisation et la mise à disposition des données.

Echanges avec la salle sur les résultats présentés.

### Prochain COPIL « eaux souterraines »

La date prévisionnelle du prochain COPIL est le **mardi 2 octobre 2018** de 14h à 16h30.